

Recueil

DES ACTES ADMINISTRATIFS

2020

COMMISSION PERMANENTE

**Séance du
6 juillet 2020
N° 7 D - 2020**

S O M M A I R E

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

* Séance du 6 juillet 2020

5

I - Relevé des délibérés de la Commission permanente du Conseil départemental

Séance du 6 juillet 2020

Catherine CLERC

04.75.66.77.15

CC/AC

Privas, le 6 juillet 2020

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRÉS DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 6 JUILLET 2020**

DESIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Camille JULLIEN

Présent(e)s : ALLEFRESDE Laurence, BASTIDE Bérengère, BARBATO Stéphanie, BOURJAT Laëtitia, BUIS Sabine, CHAREYRE Sandrine, COTTA Robert, CHAZE Max, DALVERNY Jérôme, DUBAY Jacques, DUCHAMP Denis, FINIELS Martine, FOUR Christine, GAUCHER Sylvie, JULLIEN Camille, L'HERMINIER Raoul, MAISONNAT Pierre, PALIX Dominique, PEVERELLI Olivier, ROCHE Bernadette, ROYER Brigitte, SERRE Laëtitia, SAULIGNAC Hervé, UGHETTO Laurent, VALLON Jean-Paul, VENTALON Anne, WEISS Maurice.

Absent(e)s excusé(e)s : Mmes DUBOIS Sylvie (Pouvoir à Olivier PEVERELLI), MALFOY Christine (Pouvoir à Dominique PALIX), MM CONSTANT Jean-Pierre (Pouvoir à Anne VENTALON), FEROUSSIER Christian (Pouvoir à Martine FINIELS), PLENET Simon (Pouvoir à Stéphanie BARBATO), QUENETTE Marc-Antoine (Pouvoir à Camille JULLIEN), TERRASSE Pascal (Pouvoir à Laurent UGHETTO).

Mission 1 : Solidarités, insertion et accès aux droits

Politique 11 : Enfance et famille

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Solidarités**

- DIRECTION: Enfance, Santé et Famille
- SERVICE : Ressource Enfance et Famille

1.1 CONVENTIONS DE FINANCEMENT CIDFF POUR LES ESPACES RENCONTRES ET AVENANT AU LABEL PARENTS 07 POUR BEAUME DROBIE

A l'Unanimité,

Approuve la convention avec le CIDFF d'Aubenas pour les espaces rencontres

Approuve l'avenant au label parents 07 avec la communauté de communes Beaume Drobie

Autorise le Président à signer ces documents ainsi que tous les actes y afférents.

1.2 RECTIFICATIF SUR DELIBERATION 1.1.1 DU 16 DECEMBRE 2019 / VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FASE 07

A l'Unanimité,

Annule et remplace la délibération n°1.1.1 du 16 décembre 2019 en ce qui concerne le versement de la subvention au titre de l'année 2020 d'un montant de 800€ pour l'association des assistants familiaux du centre Ardèche (AAFCA) et alloue la subvention à l'association Famille d'accueil du Sud-Est (FASE 07).

Le montant sera imputé au chapitre 935 fonction 51 du budget départemental.

Politique 12 : Santé et accès des services au public

1.4 CONVENTIONS LIGUE CONTRE LE CANCER ET IREPS

A l'Unanimité,

Approuve les conventions avec La Ligue Contre le Cancer et l'IREPS,

Autorise le Président à signer les conventions ainsi que tous les actes y afférents.

Politique 13 : Personnes âgées

- DIRECTION: Domicile et Coordination

1.5 PROGRAMME COORDONNE DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES

A l'Unanimité,

Alloue une subvention pour les clubs du troisième âge non fédérés tels que listés en annexe 1, Pour un montant de 6045 € soit 38 clubs (155 € X38) avec une exception pour le club les Enthousiastes de ST MARCEL D'ARDECHE dont la subvention sera doublée pour rattrapage 2019.

Alloue une subvention de 10 695 € pour les 68 clubs (155 € X 68) pour la Fédération Ensemble et solidaire - UNRPA,

Approuve les termes de la convention avec la Fédération Ensemble et solidaire – UNRPA présentée en annexe 2 et **Autorise** le président du Département à la signer,

Alloue une subvention de 13 020 € pour les 84 clubs (155 € X84) de la Fédération Générations mouvement – Les Aînés ruraux,

Approuve les termes de la convention avec la Fédération Générations mouvement - Les Aînés ruraux présentée en annexe 3 et **Autorise** le président du Département à la signer,

Alloue 960 510 € pour la réalisation du programme coordonné de prévention de la Conférence des financeurs en 2020 tel que défini dans l'annexe 4 et **Autorise** le Président du Département à signer les documents y afférents,

Approuve la convention type applicable pour l'ensemble des porteurs de projets accompagnés par la Conférence des financeurs en 2020 supérieures à 5000 € telle que proposée dans l'annexe 5 et **Autorise** le Président du Département à la signer,

Approuve le lancement et le cahier des charges de l'appel à projet 2021 « *Développer la prévention, le bien-être et le bien vieillir en santé des seniors* » proposé en annexe 6.

"Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres :
935, fonctions 531, 532, 538 pour les dépenses de fonctionnement.
915, fonction 532 pour la section investissement.

1 . 6 CONVENTION CNSA - SECTION IV POUR LA MODERNISATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE - VERSEMENT DES SUBVENTIONS AU TITRE DU 1^{er} SEMESTRE 2020

Mme SERRE ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33

Alloue les subventions à hauteur de **19 711 €** aux services d'aide à domicile dont la liste est jointe en annexe 1, au titre du programme d'action de la convention avec la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile dans le Département de l'Ardèche, 1^{er} semestre 2020.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les chapitres 935-538 et 915 538

◦ DIRECTION: Autonomie des Pers. Agées et des Pers. Handicapées

· SERVICE : Etablissements

1 . 47 MESURES DE SOUTIEN AUX ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX (ESMS) DANS LE CADRE DE LA CRISE COVID

A l'Unanimité,

Alloue des dotations à chaque service d'aide et d'accompagnement à domicile dont la liste est jointe en annexe 1, à hauteur de 3,50 € par heure d'intervention effectuée auprès des bénéficiaires de l'APA et de la PCH, sur les mois de mars et avril 2020, pour un montant total de **354 988,41 €**.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 935, fonction 551 et chapitre 935 fonction 52.

Réserve les crédits nécessaires à la constitution d'un fonds exceptionnel de soutien aux autres établissements et services de compétence exclusivement départementale, accueillant des enfants pris en charge dans le cadre de la protection de l'enfance, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, pour un montant total de **300 000 €**.

Valide le règlement d'attribution des aides issues du fonds de dotation exceptionnel susmentionné.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 935.

Politique 15 : Action sociale et insertion

- DIRECTION: Action Sociale de Proximité et de l'Insertion
- SERVICE : Insertion

1 . 7 ACTIONS INSERTION

A l'Unanimité,

Politique en faveur de l'insertion

Approuve l'action suivante sur le volet action ingénierie coordination évaluation et validation du plan de financement prévisionnel suivant :

Montant du cofinancement FSE

Action ingénierie coordination Evaluation	2020
MP Accompagnement parcours formation	101 062 €

Autorise le Président à déposer une demande de subvention FSE concernant cette action de construction du parcours de formation des bénéficiaires du RSA pour l'année 2020.

Approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM), jointe en annexe 1, avec l'Etat et **autorise** le Président du Département à signer ladite convention annuelle d'objectifs et de moyen 2020 (CAOM).

Politique 16 : Logement et politique de la ville

- SERVICE : Action Sociale et Logement

1 . 8 GARANTIES EMPRUNTS LOGEMENT SOCIAL

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 :

Article 1 - Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de **70 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **772 371.00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n° 109570** constitué de 4 lignes de Prêt. («LES JARDINS DE LERPS» à **SAINT ROMAIN DE LERPS**)

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 - Le Département s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 :

Article 1 - Le Département de l'Ardèche accorde sa garantie à hauteur de **70 %** pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **699 511.00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de prêt n°107860** constitué de 4 lignes de Prêt (« Les Gloriettes» - 6 logements à **AUBENAS**.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 - Le Département s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Mission 2 : Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté

Politique 21 : Education

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Citoyenneté et Transition des Territoires**

- DIRECTION: Education, de la Jeunesse et de la Vie Associative
- SERVICE : Education et Relations aux Collèges

2 . 9 APPELS A PROJETS VACANCES EN FAMILLE

A l'Unanimité,

Approuve la répartition au titre de l'appel à projets figurant en annexe et **Alloue** les subventions pour un montant total de **18 593 €**, dont **17 808 € sur l'exercice 2020 et 785 € sur l'exercice 2021**, sous réserve du respect des conditions de quotients familiaux des participants telles que mentionnées dans le règlement.

Autorise le versement d'un acompte aux structures concernées de 50 % comme le prévoit le règlement.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

2 . 10 DISPOSITIF "SAVOIR NAGER"

A l'Unanimité,

Décide de la répartition d'un crédit de **26 642,50 €** au titre de l'année 2020/2021 aux collèges publics et privés pour l'accompagnement du « savoir nager » selon le détail joint en annexe.

Approuve le code de gestion **2NATA** pour permettre aux collèges publics d'inscrire ces subventions dans leur budget.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932 sous-fonction 221 du budget départemental.

2 . 11 DISPOSITIF RELAIS

A l'Unanimité,

Décide de la répartition du crédit affecté pour 2020 au titre du fonctionnement du dispositif relais comme suit :

- collège "Roqua" : 9 800 €,
- collège "Les Perrières" : 9 800 €.

Un acompte de 60 % sera versé en juillet le solde à réception des justificatifs financiers.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 932 sous-fonction 221 du budget départemental.

2 . 12 CONVENTION DE SECURISATION CITE MIXTE DE LARGENTIERE

A l'Unanimité,

Approuve la convention spécifique de financement de la cité scolaire de Largentière relative aux travaux de sécurisation réalisés par la Région Auvergne Rhône-Alpes selon le projet joint en annexe.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département ladite convention.

2 . 43 CONVENTION DE RESTAURATION DU 1^{er} DEGRE

A l'Unanimité,

Approuve l'avenant type à intervenir avec les communes pour la fourniture des repas aux élèves de primaires figurant en annexe.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département lesdits avenants avec les 7 communes concernées.

2 . 48 GARANTIE D'EMPRUNT - COLLEGES PRIVES COLLEGE NOTRE DAME D'ANNONAY

A l'Unanimité,

Approuve la convention à intervenir avec l'OGEC Notre Dame d'Annonay, organisme de gestion du collège privé sous contrat Notre Dame à Annonay, relative au cautionnement de 3 prêts lissés sur des durées de 7, 12 et 18 ans contractés auprès de la Société Générale afin de financer la construction d'une salle de sport, la convention est annexée à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département ladite convention ainsi que les contrats de prêts correspondants.

Politique 22 : Culture

- DIRECTION: Culture
- SERVICE : Administration Générale, Ressources et Evaluation

2 . 13 CULTURE

A l'Unanimité,

Approuve les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022 avec l'association Théâtre d'Aujourd'hui (**annexe 1**) et en **autorise** la signature par le Président.

Alloue et affecte une subvention départementale de 1 500€ à la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche pour un projet de formation amateurs en danse.

Alloue et affecte les subventions mentionnées en **annexe 2** pour un montant global de 96 445 € en faveur de la restauration des Monuments Historiques.

Approuve les termes de la convention financière avec Mme Mialaret-Morlat pour son projet de restauration du Château de la Rivoire à Vanosc (**annexe 3**) et en **autorise** la signature par le Président.

Approuve les termes du contrat de cession du spectacle « Les fourberies de Scapin » le 28 juillet 2020 avec la Cie Emilie Valantin (**Annexe 4**) et **autorise** le Président à le signer.

Approuve les termes de la convention entre le Département et le Caveau des Vignerons d'Alba-la-Romaine (**Annexe 5**) et **autorise** le Président à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres 933 (fonctionnement) et 913 (investissement), sous-fonction 31 du budget départemental.

Politique 23 : Sport

- DIRECTION: Politiques Territoriales
- SERVICE : Sport

2 . 14 CONTRATS SPORTIFS DÉPARTEMENTAUX : 3EME RÉPARTITION

A l'Unanimité,

Attribue les aides aux associations sportives via le Contrat Sportif Départemental pour un montant de 260 950 euros, telles que détaillées en annexe 1.

Approuve les termes des conventions à intervenir avec les structures dont le montant d'aide est supérieur ou égal à 10 000 €, telles que présentées en annexes 2 à 7, et **autorise** le Président du Conseil départemental à les signer.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 933 sous-fonction 32 du budget départemental.

Politique 24 : Jeunesse, citoyenneté et solidarité internationale

- DIRECTION: Education, de la Jeunesse et de la Vie Associative
- SERVICE : Jeunesse, Vie Associative et Solidarité Internationale

2 . 15 COOPERATION DECENTRALISEE RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Approuve les conventions suivantes :

- la convention générale de coopération décentralisée entre le Département de l'Ardèche et le Département de Matam (annexe 1),
- la convention générale de coopération décentralisée entre la commune de Bokidiawé et le Département de l'Ardèche (annexe 2),

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département lesdites conventions.

2 . 16 SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE AIDE AUX PROJETS D' ACTIONS D' ASSOCIATIONS AGREES JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE ET ASSOCIATIONS ANCIENS COMBATTANTS

A l'Unanimité,

I. AIDE AUX PROJETS D' ACTIONS D' ASSOCIATIONS AGRÉÉES JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE :

Approuve et Attribue, au titre des projets d'actions d'associations agréées jeunesse et éducation populaire, les subventions figurant en annexe en faveur de 39 associations pour un montant total de **37 000 €**.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 933 sous-fonction 33 du budget départemental.

• AIDE AUX ASSOCIATIONS D' ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE :

Annule la répartition approuvée le 4 mai dernier.

Attribue au titre de l'aide aux associations départementales d'anciens combattants et victimes de guerre, les subventions de fonctionnement en faveur de 19 associations pour un montant total de **11 164 €** suivant l'annexe 2.

Les crédits budgétaires nécessaires seront mandatés sur le chapitre 935 sous-fonction 58 du budget départemental.

2 . 17 PROJET AJIR

M. L'HERMINIER ne prenant pas part au vote

A la Majorité,

Pour : 23 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Décide du reversement de **111 072 €** de subventions au profit des partenaires conventionnés dans le cadre de la mise en œuvre du projet AJIR sur la phase 2, tels que présentés en annexes 1 (par fiche-action et par projet) et 2 (par structure).

Dit que les crédits seront prélevés sur le chapitre 933, fonction 33 du budget 2020.

Autorise que le paiement intervienne sous forme d'acomptes trimestriels, sur justification de l'avancement physique et financier des actions par les partenaires concernés ; chaque acompte sera proportionnel aux dépenses décaissées par le partenaire sur le trimestre écoulé.

Mission 3 : Aménagement et soutien aux territoires

Politique 31 : Routes et mobilités alternatives

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Patrimoine, Numérique, Mobilités**

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
- SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

3 . 18 GESTION DU FONCIER ROUTIER

A l'Unanimité,

Approuve la vente d'immeuble au profit du Département de l'Ardèche, dans le cadre de travaux routiers, telle que présentée selon le tableau suivant et autorise la signature de l'acte correspondant au nom du Département de l'Ardèche :

COMMUNE	Section et N° parcelle	Surface à céder en m ²	Prix €/m ²	Indemnité principale Euros	Indemnité accessoire Euros	Indemnité totale Euros	Opération/ Propriétaire
RD 356 – Rectification de tracé – commune SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE							REGUL
SAINT-ETIENNE-DE-BOULOGNE	D 956	270	0.15	40.50		40.50	M. CHABERT René

- DIRECTION: Routes et Mobilités
- SERVICE : Aménagement

3 . 19 CONVENTION D'INDEMNISATION VIVACOOP - CRENEAU DE CHAPIAS

A l'Unanimité,

Approuve les indemnités à verser à Monsieur ALIX, gérant de la SCA VIVACOOP à Rosières, selon le procès-verbal d'indemnisation ci-joint pour un montant de 31 920 euros, représentant le coût de construction d'un auvent sur le quai sud de l'entrepôt de la coopérative. Ces travaux ont été rendus nécessaires par la création du créneau de dépassement dit "de Chapias" sur la RD 104 et la modification des conditions d'accès à la coopérative.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'opération A8W70G03.

SERVICE : Pilotage Routes

3 . 20 TRAVERSES

M. DUBAY ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33

Valide le dossier présenté par la communauté de communes Rhône Crussol

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation de 48 436,50 euros à la communauté de communes Rhône Crussol.

Approuve la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la communauté de communes Rhône Crussol pour la réalisation de l'aménagement sur la route départementale 287 sur la commune Saint Péray.

Autorise le Président du Conseil Départemental à la signer au nom du Département.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP REHABILITATION TIERS (VOIRREHAB 2019/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

Valide le dossier présenté par la communauté de communes Rhône Crussol

Attribue au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressant la voirie départementale, une participation de 40 790 euros à la communauté de communes Rhône Crussol.

Approuve la convention portant accord sur la délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Département et la communauté de communes Rhône Crussol pour la réalisation de l'aménagement sur la route départementale 219 sur la commune d'Alboussière

Autorise le Président du Conseil Départemental à la signer au nom du Département.

Les crédits nécessaires seront engagés sur l'AP REHABILITATION TIERS (VOIRREHAB 2019/1), opération 17AGLO92 et mandatés sur le chapitre 916 sous-fonction 621 du budget départemental.

Cette convention annule et remplace la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage présentée à la commission permanente du 02/03/2020 d'un montant de 33 414,00€.

3 . 21 INFRASTRUCTURES EXTERIEURES D'ACCUEIL BOISSINE

A l'Unanimité,

Affecte les autorisations de programmes de l'AP 2020-7 ENS aux opérations présentées en annexe.

Définit les opérations de l'annexe au sens du code de la commande publique.

3 . 22 ATTRIBUTION DE L'AIDE AUPRES DES PARTICULIERS POUR L'ACHAT D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

A l'Unanimité,

Attribue les aides auprès des particuliers pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) selon le tableau en annexe.

Politique 32 : Solidarité avec les territoires et eau

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Citoyenneté et Transition des Territoires**

◦ DIRECTION: Dir Projets Stratégiques et Administration Générale DGACTION

◦ SERVICE : Projets Stratégiques et Administration Générale DGACTION

3 . 23 CONTRAT D'OBJECTIFS ENERGIES RENOUVELABLES ET MAITRISE DE L'ENERGIE (CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET DESIGNATION DE L'ELU SIEGEANT AU COPIL)

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 :

Approuve la désignation de Christine MALFOY comme représentante du Département au sein du comité de pilotage du Contrat d'Objectifs Énergies Renouvelables – Maîtrise de l'Énergie signé entre le Département de l'Ardèche et l'ADEME Auvergne Rhône Alpes.

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 :

Approuve les termes de la convention de partenariat 2020-2022, telle que figurant en annexe, à intervenir entre le Département de l'Ardèche et l'interprofession de la filière bois Ardèche-Drôme relative à la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs Énergies Renouvelables – Maîtrise de l'Énergie signé entre le Département de l'Ardèche et l'ADEME Auvergne Rhône Alpes.

Autorise le Président à signer ladite convention.

3 . 24 MODIFICATION DU REGLEMENT LABO DE LA TRANSITION

A l'Unanimité,

Approuve le règlement du dispositif « Labo de la transition » 2021 joint en annexe.

◦ DIRECTION: Politiques Territoriales

◦ SERVICE : Solidarité avec les Territoires / Eau

3 . 25 PASS TERRITOIRES 2020 : PRE-AFFECTATION DES AIDES

A l'Unanimité,

Approuve la pré-affectation de l'enveloppe PASS TERRITOIRES 2020, selon le détail figurant en annexes 1, 2 et 3.

L'attribution définitive des subventions sera effectuée sur l'A.P. pluriannuelle PASS 2018-1.

3 . 26 AIDE AUX COLLECTIVITES AYANT SUBI DES DOMMAGES OCCASIONNES PAR LE SEISME DU 11 NOVEMBRE 2019

A l'Unanimité,

Attribue au titre du dispositif d'aides exceptionnelles destiné aux collectivités ayant subi des dommages occasionnés par le séisme du 11 novembre 2019, les subventions présentées en annexe pour un montant total de 75 460,20 €.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 917 sous fonction 74 du budget départemental.

3 . 27 SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES MONTS D'ARDECHE (S.M.P.N.R.M.A.) : AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2020

M. L'HERMINIER ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 33

Approuve les termes de l'avenant n°3 à la convention de partenariat 2018-2020 avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, tel que figurant en annexe 1, ainsi que les annexes correspondantes, figurant respectivement en annexes 2 et 3 et

Autorise le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant.

3 . 28 SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATION (SATESE)

A l'Unanimité,

Approuve la nouvelle convention-type, relative à l'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration, entre le Département et les collectivités, telle que présentée en annexe, et

Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention avec chaque collectivité qui demanderait d'accéder aux services du SATESE par la voie conventionnelle.

Mission 4 : Cadre de vie et développement durable

Politique 41 : Environnement et forêt

· SERVICE : Espaces Naturels / Forêt

4 . 29 FORET

A l'Unanimité,

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES POUR LA RÉGULARISATION DU STATUT JURIDIQUE ET FONCIER DES OUVRAGES DE DFCI

Attribue une subvention de 3 860 € à la Commune de MAYRES, au titre de l'opération 07-16 du programme du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) 2020, intitulée « régularisation du statut des pistes de DFCI », selon les conditions figurant dans le tableau joint en annexe.

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 937 sous fonction 738 du budget départemental.

Politique 42 : Espaces naturels sensibles

- DIRECTION: Dir Projets Stratégiques et Administration Générale DGACTT
- SERVICE : Projets Stratégiques et Administration Générale DGACTT

4 . 30 RESEAU DES GRANDS SITES DE France

A l'Unanimité,

Approuve l'adhésion du Département d'Ardèche à l'association « Réseau des Grands Sites de France » en tant que membre associé au titre de l'année 2020, puis en tant que membre actif du 1^{er} collège à compter de 2021, conformément aux statuts de l'association figurant en annexe 1,

Désigne un représentant titulaire et un représentant suppléant du Département de l'Ardèche au sein de l'Assemblée Générale du Réseau des Grands Sites de France, à savoir :

- Titulaire : Christine MALFOY
- Suppléante : Bernadette ROCHE

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 937 – fonction 738 du budget départemental.

- DIRECTION: Politiques Territoriales
- SERVICE : Espaces Naturels / Forêt

4 . 31 ESPACES NATURELS SENSIBLES

**MM. PLENET, L'HERMINIER, Mme MALFOY ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité :
Pour 31**

I. MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENS (2014-2020) : APPROBATION D'AVENANTS AUX CONVENTIONS ARDECHE NATURE (CAN)

- **Avenant n°1 à la convention Ardèche Nature 2018-2020 pour le site ENS « Hautes vallées de la Cance et de l'Ay » avec la Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo**

Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention Ardèche Nature 2018-2020 avec Annonay Rhône Agglo pour un montant prévisionnel de subvention départementale de 120 000 € tel que figurant en annexe 1, ainsi que les annexes à l'avenant constituées du tableau de synthèse des actions et des fiches actions correspondantes, figurant respectivement en annexes 1a et 1b, et **autorise** le Président du Conseil départemental à signer ledit avenant.

II. APPROBATION DE SUBVENTIONS INSCRITES DANS LES CONVENTIONS ARDÈCHE NATURE ET LEURS AVENANTS

Attribue, en application des conventions Ardèche Nature et de leurs avenants respectifs, les subventions aux maîtres d'ouvrage présentées dans le tableau détaillé figurant en annexe 2, pour un montant total de 36 844,00 €.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres 917 et 937, sous fonction 738, du budget départemental.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Patrimoine, Numérique, Mobilités

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
- SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

4 . 32 GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

A l'Unanimité,

Approuve les acquisitions référencées dans les tableaux ci-annexés, pour une surface de 54 833 m², motivées comme indiquées, et pour un montant total de 5 198,10 € hors frais d'acte associés à prélever sur la ligne de crédit 28395 Acquisitions terrains ENS

Autorise la signature des actes de vente à intervenir au nom du Département de l'Ardèche.

Mission 5 : Economie et attractivité du territoire

Politique 52 : Agriculture

- **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Citoyenneté et Transition des Territoires**
 - DIRECTION: Politiques Territoriales
 - SERVICE : Solidarité avec les Territoires / Eau

5 . 33 AGRICULTURE

A l'Unanimité,

I. AIDES AUX INVESTISSEMENTS AFFERENTS AUX MESURES DU P.D.R.-R.A. ET DU REGLEMENT D'AIDE « MACHINES DE TRAITEMENT À L'EAU CHAUDE » 2018-2020

Attribue au titre du règlement « Aide aux projets de mise en valeur des espaces pastoraux – Mesure 7.61 » les subventions, présentées en annexe 1, pour un montant de 32 942,52 €.

Attribue au titre du règlement "Aide au plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles – Mesure 4.11" les subventions, présentées en annexe 2, pour un montant de 56 145,25 €.

Attribue au titre du règlement « Aide aux projets de transformation, conditionnement, stockage et/ou commercialisation inscrits dans le prolongement de la production agricole – Mesure 4.21 (volet végétal) » la subvention, présentée en annexe 3, pour un montant de 9 502,85 €.

Attribue au titre du règlement d'aide aux investissements de « machines de traitement à l'eau chaude » la subvention présentée en annexe 4, pour un montant de 8 960 €.

II. AIDES AUX SYNDICATS AGRICOLES

Attribue une subvention de 11 895 € à la F.D.S.E.A. de l'Ardèche.

Attribue une subvention de 5 098 € aux Jeunes agriculteurs de l'Ardèche.

Attribue une subvention de 12 915 € à la Confédération Paysanne de l'Ardèche.

Attribue une subvention de 5 092 € à la Coordination Rurale de l'Ardèche.

III. PLAN CHATAIGNERAIES TRADITIONNELLES 2017-2021

Approuve le principe de prolonger jusqu'à la fin de l'année 2021 le plan « châtaigneraies traditionnelles » ainsi que les deux règlements d'aide « travaux de reconquête des châtaigneraies » et « travaux des pistes d'accès aux châtaigneraies ».

Approuve les termes de l'avenant n° 1 au plan Châtaigneraies Traditionnelles 2017-2021 tel que présenté en annexe 5, et **autorise** le Président à le signer au nom du Département.

Approuve la modification du règlement d'aide aux investissements « travaux de reconquête des châtaigneraies » tel que présenté en annexe 6.

Approuve la modification du règlement d'aide aux investissements « travaux des pistes d'accès aux châtaigneraies » tel que présenté en annexe 7.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur les chapitres 939 et 919 sous fonction 928 du budget départemental.

5 . 34 SOLIDARITE SOCIALE AGRICOLE

A l'Unanimité,

Délibération n° 1 :

REMPLACEMENT EN AGRICULTURE

Acte la prolongation du délai de présentation des pièces justificatives relatives à la subvention pour le fonctionnement de Service de Remplacement Ardèche au titre de l'année 2019, soit jusqu'au 30 septembre 2020.

Approuve les termes de l'avenant à la convention entre Service de Remplacement Ardèche et le Département, tel que présenté en annexe 1, et **autorise** le Président du Conseil départemental à le signer.

Attribue, au titre du dispositif relatif aux aides aux services de remplacement, les subventions telles que présentées en annexe 2 pour un montant de 38 481 €, pour des journées de remplacement réalisées en 2019.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 935 sous fonction 58 du budget départemental.

A l'Unanimité,

Délibération n° 2 :

Attribue, au titre du dispositif relatif au « Soutien aux agriculteurs victimes de l'épisode de grêle du 15 juin 2019 », les subventions présentées en annexe, pour un montant de 216 000 €.

Les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés sur le chapitre 935 sous fonction 58 du budget départemental.

Politique 53 : Développement économique

➤ DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Citoyenneté et Transition des Territoires

- DIRECTION: Politiques Territoriales
- SERVICE : Solidarité avec les Territoires / Eau

5 . 35 AIDE AUX ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

A l'Unanimité,

Attribue au titre du règlement d'aide aux industries agroalimentaires du Département une subvention de 17 346 € à la SASU BRASSERIE DES RIEUX, pour développer et améliorer la production de bières artisanales, dans la commune de Vogué.

Approuve les termes de la convention à intervenir entre le Département de l'Ardèche et la SASU BRASSERIE DES RIEUX, telle que présentée en annexe, et **autorise** le Président du Département à la signer.

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le chapitre 919 sous fonction 928 du budget départemental.

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Cabinet**

- DIRECTION: Dir Communication

5 . 42 ADHÉSION A L'ASSOCIATION FINANCEMENT PARTICIPATIF FRANCE 2020

A l'Unanimité,

- **Autorise** l'adhésion du Département à l'association Financement Participatif France,
- **Approuve** le versement de la cotisation annuelle fixée à 600 €
- **Autorise** le Président à signer l'adhésion correspondante.

Les crédits nécessaires au paiement de cette adhésion seront prélevés sur le chapitre 930 fonction 0202 du budget départemental.

Politique 54 : Numérique

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Patrimoine, Numérique, Mobilités**

- DIRECTION: Dir Mission Numérique

5 . 44 CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'ACCES AUX PRESTATIONS DU MARCHE COMMUN POUR LA REALISATION D'ETUDES ET DE MESURES RADIO-TELEPHONIQUES

A l'Unanimité,

Approuve les termes de la convention de financement, ci-jointe en annexe, pour l'accès aux prestations du marché commun pour la réalisation d'études et de mesures radiotéléphoniques, liant le Département de l'Ardèche et le secrétariat général pour les affaires régionales agissant au nom du Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Autorise le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département ladite convention.

5 . 45 AVENANT A LA CONVENTION DE PROGRAMMATION ET DE SUIVI DE DEPLOIEMENT FTTH (FIBER TO THE HOME)

M. PLENET, Mmes SERRE, GAUCHER, ne prenant pas part au vote, à l'Unanimité : Pour 31

Approuve les termes de l'avenant à la convention de programmation et de suivi de déploiement FttH (Fiber to the Home) conclue entre l'Etat, le Département de l'Ardèche, le Département de la Drôme, la Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo, la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération, la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo, la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche, la Commune de Guilherand-Granges et l'Opérateur de Réseau Conventionné « Orange », ci-joint en annexe et ayant pour objet d'établir le calendrier détaillé, le volume indicatif des locaux et la mise à jour du référentiel d'information

Autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer au nom du Département ledit avenant.

5 . 46 AVENANT AUX CONVENTIONS DE FINANCEMENT TIERS-LIEUX D'INNOVATION NUMERIQUE LIANT LE DEPARTEMENT ET LES STRUCTURES FINANCEES SUITE AUX DEUX APPELS A PROJETS DU MEME NOM - REPORT EXCEPTIONNEL DES DATES DE FIN D'OPERATION LIE AU COVID-19

A l'Unanimité,

Approuve les termes des avenants de prolongation à la convention « Tiers Lieux d'innovation numérique » entre les associations l'Enveloppe, le Vesseau Mère, Mont' A la Feira, Cap Lab et 26FK et le Département de l'Ardèche, ci-joints en annexes,

Autorise Monsieur le Président du Conseil départemental à les signer, au nom du Département.

<u>Mission 6 : Ressources</u>

Politique 61 : Finances

➤ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Direction Générale des Services (DGS)**

- DIRECTION: Finances, Appui et Conseil

6 . 36 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LE SITHERE

A l'Unanimité,

Donne un avis favorable à la demande de renouvellement de garantie d'un emprunt effectué par le Sithere auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche pour la construction de la piscine et la réhabilitation des thermes de Neyrac les Bains.

Autorise le Président à signer le contrat d'avenant ainsi que la convention bipartite avec le Sithere.

- SERVICE : Gestion Comptable, Dette et Trésorerie

6 . 37 PLATEFORME DE FINANCEMENTS AUPRES D'INVESTISSEURS

A l'Unanimité,

Approuve le contrat à conclure avec CAPVERIANT, tel qu'il figure en annexe, et **autorise** le Président du Conseil Départemental à le signer.

Politique 62 : Personnel

- DIRECTION: Ressources Humaines

6 . 38 POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

A la Majorité,

Pour : 24 (Groupe Majorité Départementale de Gauche)

Abstention : 10 (Groupe Ardèche Avenir)

Approuve la convention de mise à disposition de **Madame Rahma BOUARICHE**, rédacteur principal de 2^{ème} classe, pour exercer les fonctions de coordonnatrice accueil du pôle relation aux usagers, auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

Approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition de **Madame Aurélie MARCOU**, assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe, pour exercer les fonctions de travailleur social MDPH, auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Ardèche, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.

La MDPH remboursera au Département de l'Ardèche au vu d'un titre de recettes émis annuellement, le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes des agents mis à disposition, pour la totalité de la période.

Autorise le Président à signer lesdites conventions.

Politique 64 : Patrimoine et logistique

➤ DIRECTION GENERALE ADJOINTE: Patrimoine, Numérique, Mobilités

- DIRECTION: Immobilier, Achat et Moyens
- SERVICE : Garage et Ateliers Mécaniques

6 . 39 REFORME ET ALIENATION DE VEHICULES, ENGINES ET MATERIELS

A l'Unanimité,

Décide de prononcer la réforme et l'aliénation des véhicules et engins relativement anciens et/ou ayant un kilométrage important et de matériels dont les ateliers mécaniques n'ont plus l'utilité, présentés dans l'annexe ci-jointe avec les prix planchers de mise en vente.

- SERVICE : Gestion Administrative du Patrimoine et du Foncier

6 . 40 GESTION DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

A l'Unanimité,

Approuve la cession des parcelles suivantes pour le montant indiqué :

COMMUNE	Section et N° parcelles	Surface en m ²	Montant de la cession en Euros	Preneur
RD 314 - Cession à la commune de ROCHEPAULE				
ROCHEPAULE	BO 116	41	Gratuit	Commune de Rochepaule
	BO 118	755		
TOTAL		796		

Autorise la signature de l'acte correspondant au nom du Département de l'Ardèche.

Politique 65 : Administration générale

SERVICE : Commande Publique, Achat et Approvisionnement

6 . 41 COMMANDE PUBLIQUE + Additif

A l'Unanimité,

Délibération n°1 : Information sur la signature des contrats suite à l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres (Annexe 1)

Il est donné acte du compte rendu des contrats passés par le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche :

Se référer à l'**annexe n°1**.

Les contrats objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - Tél. : 04.75.66.75.66.

A l'Unanimité,

Délibération n°2 : Information sur la passation des contrats soumis à la Commission Ad'hoc (Annexe 2)

Il est donné acte du compte rendu des contrats passés par le Président du Conseil Départemental soumis aux avis préalables des Commissions Ad Hoc :

Se référer à l'**annexe n°2**

Les contrats objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS – Tél. : 04.75.66.75.66.

A l'Unanimité,

Délibération n°3 : Information sur la signature des avenants aux contrats de commande publique (Annexe 3)

Il est donné acte du compte rendu des avenants passés par le Président du Conseil Départemental.

Se référer à l'**annexe n°3**.

Les avenants, objets de la présente délibération peuvent être consultés au Conseil Départemental, Service Commande Publique Achats et Approvisionnements, Hôtel du Département, La Chaumette – 07000 PRIVAS - Tél. : 04.75.66.75.66.

A l'Unanimité,

Délibération n°4 : Dispositions diverses (Annexe 4)

Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes, jointe en **annexe n°4**, entre le Département de l'Ardèche et la Commune de Arlebosc pour l'aménagement de la traverse d'agglomération sur la RD578 et **autorise** le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche à le signer au nom du Département pour exécution.

A l'Unanimité,

Délibération n°5 : Définition juridique des opérations spécifiques de fournitures, de travaux et de services (Annexe 5) - Additif

Approuve la définition d'opération spécifique de service détaillée en annexe 5 :

- Prestations d'orientation des personnes bénéficiaires du RSA, nouveaux entrants dans le dispositif

➤ **Etant stipulé :**

- **d'une part, que l'ordre du jour ne comprenait pas de N° 3**
- **d'autre part, que l'ensemble des annexes (en particulier conventions et avenants cités) sont consultables au Secrétariat Général et Relation à l'Usager, Pôle Assemblées et dans les Services du Département.**

La séance a été levée à 11 h 15.

**POUR COPIE CONFORME AUX ORIGINAUX
DÉPOSÉS À LA DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

**Pour le Président,
Le Directeur Général
des Services Départementaux**

Antonin JIMENEZ

ardèche
LE DEPARTEMENT

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07



www.ardeche.fr